

A PROPOS DE LA MUTATION

En vertu du principe de la libre circulation des personnes, nul ne peut s'opposer à la mutation d'un joueur, d'un Club pour un autre sur le territoire Français, métropole et DOM TOM.

A quoi sert la mutation?

A véhiculer un ensemble d'informations nécessaires au nouveau Club et le cas échéant à la nouvelle Ligue du joueur.

1) Sur le plan administratif

La mutation est utile pour la mise à jour des fichiers des Ligues et des Comités Départementaux (ou Districts).

Si le joueur change de Club en cours de saison, la mutation est indispensable pour effectuer le transfert de licence (la licence délivrée par le Club quitté doit être jointe au formulaire).

2) Sur le plan sportif

La mutation est le support de transmission des classifications sportives du joueur pour ses futurs engagements en compétitions.

3) Arbitrage

La mutation permet aux commissions d'arbitrage de Ligues d'actualiser leurs recensements.

4) Discipline

Un joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire pourrait tenter d'y échapper en changeant de Club et de Ligue.

Il est donc impératif d'informer le Club, le Comité Départemental (ou District) et la Ligue receveurs d'éventuelles sanctions en cours.

Exemple : une commission de Discipline de Ligue inflige à un joueur une suspension de 3 ans limitée à un seul mode de jeu, l'intéressé ne renouvelle pas sa licence pendant 1 an pour se faire oublier et l'année suivante s'inscrit dans un Club d'une autre Ligue en dissimulant la sanction dont il est frappé.

Le rôle de la mutation est précisément d'éviter ce genre de manœuvre en assurant le suivi des informations.

5) Autres informations

Un avis défavorable du Club quitté et (ou) de la Ligue quittée permet d'attirer l'attention du Club receveur que le joueur a pu commettre des indécidités. (Par exemple : un détournement de fonds ou un comportement indésirable).

La mutation est elle obligatoire?

Oui, pour tous les motifs exposés ci-dessus.

Elle doit être effectuée même si l'intéressé a cessé de jouer au Billard pendant une ou plusieurs années.

Dans le cas où le Club quitté ne serait plus affilié à la Fédération, la mutation est quand même nécessaire, surtout s'il y a changement de Ligue. Bien sûr, il n'y aura pas d'avis du Club quitté puisqu'il n'existe plus, mais tous les autres renseignements et notamment sportifs seront communiqués.

A qui est-elle destinée?

Le nouveau Club du joueur doit adresser le formulaire original dûment rempli au Secrétaire de sa Ligue et en adresser une copie au Secrétaire de son Comité Départemental (ou District).

Ceux-ci informeront leurs Responsables Sportifs et d'Arbitrage respectifs.

Si la mutation a lieu en cours de saison sportive, la licence délivrée par le Club quitté doit être jointe au formulaire de mutation.

Y a t-il une période de mutation?

Non. Pour une nouvelle saison sportive, un joueur peut s'inscrire dans le Club de son choix à n'importe quelle date, sachant qu'il ne pourra pas s'engager dans une compétition si la date limite d'engagement est dépassée.

Est-il possible de changer de Club en cours de saison?

Oui, mais si la demande est justifiée soit par un changement de résidence, soit pour des raisons professionnelles, soit pour des cas de force majeure. Dans ce cas, le motif de la demande doit être mentionné sur le formulaire.

Influence sur les compétitions

Exemple : Un joueur a pris sa licence dans un Club A de la Ligue de Bretagne au mois de septembre et a commencé à disputer les compétitions départementales ou de Ligue dans sa catégorie.

Au mois de décembre, il est contraint de résider en Aquitaine et s'inscrit dans un Club B. Tant que la mutation n'est pas enregistrée par la Ligue quittée et la Ligue recevante : il peut continuer à disputer les compétitions en Bretagne pour le Club A et ne peut pas s'engager dans les compétitions en Aquitaine pour le Club B.

Dès que la mutation est effective, le joueur cesse de disputer toutes compétitions en Bretagne. En Aquitaine, il ne peut s'engager que dans les modes de jeux qu'il n'a pas commencé à disputer en Bretagne et bien sûr si la date limite d'engagement n'est pas dépassée.

- Circuits des tournois nationaux : le joueur qui change de Club en cours de circuit, continue à disputer les tournois sous les couleurs de son nouveau Club.
- Mutation entre la Finale de Secteur et la Finale Nationale : le vainqueur du Secteur qui change de Club avant la Finale Nationale, dispute la Finale sous les couleurs de son nouveau Club.

Ces dispositions sont identiques qu'il y ait ou non changement de Ligue ou changement de Comité Départ. (ou District).